

Réglementation applicable au Stand Up Paddle (SUP)

Peu encore savent à quoi s'en tenir à propos de réglementation en Stand Up Paddle (SUP)...

Notre pratique effectuée sur nombre de plans d'eau possibles pourrait être apparentée à bien des sports.

La réalité est beaucoup plus simple...

Le SUP est aujourd'hui affilié à la Fédération Française de Surf. Cette fédération a donc délégué au ministre chargé des sports pour organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux, mais aussi pour définir les règles techniques et administratives propres à ses disciplines.

Il est entendu que nous pratiquons sur une planche de Surf appelée aussi Longboard

En reprenant la Réglementation sur la pratique du Surf, on peut y lire :

« Le Surf est un terme générique qui définit " les activités pratiquées dans les vagues ". Une vague est une onde qui se déplace sur un plan d'eau pour déferler in finé sur la côte maritime.

Le Surf regroupe l'ensemble des disciplines suivantes :

- Surf
- Bodyboard
- Longboard
- Kneeboard
- Skimboard
- BodySurf
- Paddle board
- Surfing canoë
- Surf tracté (Tow-In)

Toute personne qui utilise l'énergie d'une vague pour se faire porter, peut donc être considérée comme un surfeur.

Un surfeur, un longboarder, un kneeboarder est un pratiquant qui utilise des planches en polyester ou en mousse, de longueurs variées. Ces planches sont reliées aux pieds des pratiquants par un leash. »

Par conséquent, notre champ de liberté est très vaste, et les équipements à prévoir sont simples pour partir à la recherche des vagues.

Une planche de Surf reliée au surfeur par un Leash, et une pagaie...

Bien entendu, la météo doit être consultée avant chaque départ. Les risques orageux, et le vent sont les deux éléments à prendre en compte les plus importants.

D'autre part, pour des excursions longues et éloignées des côtes, nul ne vous empêche de prévoir un sac à dos avec quelques accessoires de sécurité du type miroir, barres énergétiques, cordelette... Sans oublier la combinaison néoprène pour éviter les déperditions calorifiques. D'autre part, préférez partir à plusieurs que seul pour ce type de pratique.

Quoi qu'il en soit, pour la sécurité de chacun, il est indispensable de réagir en « homme de mer ». Les limites de chaque pratiquant sont différentes et il convient de les connaître et d'en tenir compte.

Attention : Ces informations n'ont aucun caractère officiel ou valeur de recommandation.

Source : www.jpaction.com